



Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon

La Lettre n° 31

du 28 janvier 2026

LANDAM a maintenant son site :

<https://les-amis-de-notre-dame-de-montmorillon.org>



Intervention auprès de la Conservation Régionale des Monuments Historiques pour les écoulements d'eau à l'intérieur de l'église

Le 6 juin 2025, nous avons pu visiter l'église Notre Dame de Montmorillon accompagnés de Monsieur Frédéric DIDIER Architecte en Chef des Monuments Historiques, de Monsieur l'Abbé Auguste SAMBOU affectataire accompagné de Monsieur Alain MAILLE pour la paroisse, et de Monsieur Jean-Pierre TESTE des services techniques de la Mairie.

Notre association a été surprise par l'état de l'intérieur de l'église, donnant une impression de total et triste abandon depuis cette fermeture qui dure déjà depuis 7 années, et très inquiète suite à la découverte des traces d'humidité très importantes.

Nous avons ainsi constaté, en plusieurs endroits, les traces d'écoulements d'eau à l'intérieur de l'église et sur une extrémité extérieure du mur nord, comme le montrent les deux photos ci-dessous.

Les toitures sont recouvertes de mousse. Les chéneaux et gouttières débordent de mousses et feuilles où poussent plantes et petits arbustes.

Les travaux annuels d'entretien de ces éléments n'ont pas été réalisés depuis plusieurs années : ils n'assurent donc plus leur rôle de protection du monument contre les infiltrations d'eau.

Par courrier en date du 7 juin 2025, nous avons fait part de ces constats à Monsieur le Maire de Montmorillon, et nous lui avons demandé de bien vouloir faire réaliser le démoussage des toitures, ainsi que l'essentiel nettoyage des chéneaux et gouttières de cette église Notre Dame, afin de mettre un terme aux infiltrations d'eau et d'éviter de graves dégradations structurelles.

Le 28 novembre 2025, nous n'avions reçu aucune réponse, et l'état alors constaté des chéneaux et gouttières semblait montrer qu'il n'y avait pas eu d'intervention d'entretien pour mettre un terme à cette situation.

L'inexécution de ces travaux d'entretien risque donc de causer de graves dégradations structurelles de cet édifice classé au titre des monuments historiques, et donc de compromettre sa conservation.

Nous avons donc écrit à la Conservation Régionale des Monuments Historiques pour leur demander de bien vouloir examiner la possibilité d'une intervention de leurs services auprès de la commune de Montmorillon, propriétaire de ce monument classé, afin que les indispensables travaux d'entretien soient réalisés pour éviter toute dégradation structurelle de cet édifice.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse à cette demande.

Dégradation des peintures de la fresque de la crypte...

Dans la presse locale du 4 décembre 2025, l'article sur la dernière réunion du conseil municipal de Montmorillon nous a appris que la Direction Régionale des Affaires Culturelles avait constaté la dégradation des peintures de la fresque de la crypte de l'église Notre Dame et conseillé à la ville de Montmorillon d'effectuer des travaux de conservation.

Des visites techniques ont en effet été programmées les 8, 9 et 10 octobre 2025 à l'église Notre Dame.

La question « quelles en sont les analyses ? » posée lors du conseil municipal du 2 décembre 2025 a été à l'origine des échanges ci-dessous, extraits du procès-verbal de ce conseil municipal.

« M. BLANCHET explique que suite à ces visites, il nous a été conseillé par la DRAC d'effectuer des travaux de conservation de la crypte, par conséquent nous allons faire appel à une maîtrise d'œuvre.

Mme WASZAK est étonnée que l'on fasse des études pour la rénovation de la crypte alors que l'on ne sait pas encore où nous allons avec l'église Notre-Dame. Elle suit ce dossier depuis les années 2000.

M. BLANCHET explique que la dégradation des peintures a été signalée et qu'il fait confiance aux experts car il n'est pas expert lui-même. Dans un premier temps, il nous est conseillé de faire des études de faisabilité. Il souligne que sur l'église Notre-Dame, effectivement nous n'avons pas encore de visibilité sur la problématique des micros pieux mais que le dossier arrivera forcément à son terme un jour et que la situation ne restera pas comme cela.

Mme WASZAK aimerait connaître les raisons de cette dégradation des peintures de la crypte car il y a forcément une analyse qui a été faite.

M. BLANCHET répond qu'il s'agit d'une demande de la DRAC suite à leur visite. Il a été demandé une participation financière à la DRAC. Nous sommes dans l'attente de la réponse concernant la maîtrise d'œuvre. »

Nous constatons que le maire continue de ne pas communiquer sur le compte rendu, que la DRAC n'a pas manqué de réaliser suite à ses visites et qui lui permet de justifier sa demande de faire effectuer des travaux de conservation.

Inquiets suite à la découverte dans la presse de l'existence d'une nouvelle dégradation des fresques, et connaissant le refus systématique du maire de communiquer ce type de document, dès le 8 décembre 2025, nous avons écrit à la direction Générale des Affaires Culturelles pour leur demander de bien vouloir nous communiquer le compte rendu de la visite de vos services faisant état des dégradations de ces peintures et des suites à donner.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse à cette demande.

Et les micropieux ?

Toujours ce silence sur les raisons retenues par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques pour considérer que les micropieux réalisés seraient non-conformes, et sur les conséquences de cette non-conformité pour la suite des travaux qui devraient être déjà réalisés.

Suite à notre dernière demande en date du 9 janvier 2026, le maire nous a enfin communiqué, le 15 janvier 2026, l'étude de sol de type G2PRO.

Cette étude géotechnique approfondie a pour objectif d'affiner les données relatives aux caractéristiques géologiques et géotechniques du sol et du sous-sol, et de fournir des recommandations précises pour une reprise en sous-œuvre totale du mur gouttereau Nord de la nef de l'église Notre Dame.

En page 20, il est rappelé qu'au stade antérieur de l'étude de projet : *« Au stade de l'étude de projet, les concepteurs ont retenu des micropieux de type IV forés tubés avec injection répétitive sélective IRS (classe 8, catégorie 20). »*

Et précisé que : *« Le choix du type de micropieu III ou IV sera défini par l'entrepreneur en fonction du contexte géotechnique, de la configuration des lieux, du mode de mise en œuvre et des longueurs de fondations attendues. »*

Il serait logique d'en déduire que si l'étude de projet de mai 2023 préconisait des micropieux de type IV, cette étude de type G2PRO datée du 22 septembre 2023, qui a pour objet de fournir des recommandations précises pour ces réalisations, laisse à l'entrepreneur le choix du type de micropieux III ou IV...

Sur la base de quoi reproche-t-on à l'entreprise, qui a réalisé ces travaux, le choix du type de micropieux qui lui a été demandé de définir elle-même ?

Le refus systématique de nous apporter la réponse a installé le doute sur le bien-fondé de la déclaration de non-conformité de ces micropieux....